



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS est, par les présentes, donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue par vidéoconférence le 21 février 2022, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **Règlement 222-74-2022 amendant le Règlement 222-2008 afin d'encadrer les enclos de paniers à magasinage;**

Le projet de règlement contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- **Règlement 228-02-2022 amendant le Règlement de dérogations mineures 228-2008 afin de modifier plusieurs dispositions en conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;**

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

En raison du contexte sanitaire en vigueur, les assemblées publiques prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont remplacées par des consultations écrites.

La Ville procède à la publication de vidéos sur la chaîne *YouTube* résumant les deux projets de règlements.

La présentation ainsi que tous les documents qui leur sont relatifs peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville (www.vss.ca) dans la section « Avis publics » des liens rapides de la page d'accueil.

Toute personne peut transmettre des questions, commentaires ou autres documents par écrit relativement à ces projets de règlements du 2 au 17 mars 2022 à l'adresse courriel suivante : greffe@vss.ca

Toute personne doit s'identifier avec son nom et le numéro du règlement et de l'article visé par la question ou commentaire.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par téléphone avec le Service de l'urbanisme au (450) 227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 2 mars 2022.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA